



Légalité pour les contrat de travail

Par **bb2009**, le **05/09/2009** à **18:11**

Bonjour, je vous salue si l'on peut avoir plusieurs contrats de travail à la fois, étant déjà en CDI temps plein?
merci de me répondre
cordialement!

Par **Visiteur**, le **05/09/2009** à **18:14**

bonjour,

oui si vous ne dépassez pas la durée légale du travail.

Par **Cornil**, le **06/09/2009** à **01:02**

Bonsoir "bb2009"

cette durée maximale hebdomadaire est de 48h sur une semaine ponctuelle et de 44h en moyenne (calculée sur 12 semaines consécutives) CT L3121-35 et L3121-36.

Bon courage et bonne chance

Cornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les

forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)